

# Le droit de l'employé

## Actualité

Prévisions : récapitulons !

## Non Marchand

Les maisons de repos,  
la poule aux vieux d'or ?

## Troubles musculo-squelettiques

Allô, patron, bobo...

Contrôle et surveillance  
dans l'entreprise

# Comment protéger votre vie privée ?

[www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be)

Avril 2015 n° 4

Journal mensuel de la Centrale Nationale des Employés - Ne paraît pas en juillet/août  
Secrétariat administratif: 52 avenue Robert Schuman - 1400 Nivelles

**CNE**

L'avenir a son syndicat

# Ça Nous Engage

L'image : gouvernement de machos



Ce 11 mars, sur la place de la Monnaie à Bruxelles, le front commun syndical se rassemblait sur le thème « Pas de paix sociale sans justice fiscale ». Le groupement Action femmes de la CNE en profitait pour dénoncer les mesures anti-sociales prises par ce « gouvernement de machos », dont la limitation des allocations de garantie de revenus. 79% des personnes touchées par cette limitation sont des femmes, en particulier les secteurs tels que le nettoyage, la distribution et les titres-services où les salaires sont déjà très bas. La mobilisation continue en page 6...

## Sommaire

**2** Ça Nous Engage

**4** Actualité

Prévisions : récapitulons !

**7** Travailleurs sans emploi

Les Jeunes CSC refusent de devenir des «Tanguy»

**8** Chronique juridique

Géolocalisation : comment protéger votre vie privée ?

**10** Ça se joue en Europe

Plan Juncker : un premier pas vers la relance ?

**11** Forum social mondial

Un autre monde est possible

**12** Non Marchand

Les maisons de repos, la poule aux vieux d'or ?

**13** Troubles musculo-squelettiques

Allô, patron, bobo...

**14** Services

L'index de mars 2015

**15** Courrier des affiliés

**16** Edito

Tax Shift ? Non ! Justice Fiscale !

## Ça, je peux le faire ! Un selfie-sparadrap

Chaque année, 100 millions de personnes basculent dans la pauvreté suite à des dépenses imprévues pour leur santé. Il faut dire que sans système de protection sociale, c'est-à-dire la situation de 73% de la population mondiale, un problème de santé, mais aussi la perte d'un emploi ou simplement l'arrivée à la retraite peuvent devenir de véritables catastrophes. Les syndicats, l'ONG Solidarité Mondiale et le CNCND 11-11-11 lancent donc une campagne commune, sous le slogan « La protection sociale pour tous ! ». Durant deux ans, cette campagne ambitionne de sensibiliser les citoyens et d'interpeller les politiques, afin de faire de la protection sociale une réalité pour toutes et tous, partout dans le monde. Première étape : un selfie en guise de pétition, avec un sparadrap collé sur le menton, le front ou ailleurs, à poster sur [www.protectionsociale.be](http://www.protectionsociale.be). Plus d'info sur le même site !



## Ça nous réjouit ! La journée de 6 heures

Les employés de la mairie de la ville de Göteborg, en Suède, vont servir de cobayes pour tester les avantages de la journée de travail de 6 heures, avec maintien de leur salaire. L'hypothèse de cette expérience est qu'une journée de travail plus courte améliore la santé mentale et physique, réduit donc l'absentéisme et augmente la productivité... L'objectif ultime étant aussi de créer des emplois, grâce à cette hausse de la productivité. Affaire à suivre !

## Ça nous révolte Alain, premier préretraité de Caterpillar exclu par l'ONEm

Interrogé par La Nouvelle Gazette, Alain Locoge, 56 ans et préretraité, ne touche plus ses indemnités de chômage depuis le mois de février. Licencié dans le cadre d'une restructuration chez Caterpillar, cet ouvrier a accepté de prendre sa préretraite pour sauver l'emploi de ses jeunes collègues l'année passée. Il intègre alors une cellule de reconversion, et suit une formation de chauffeur de car en parallèle. Problème : cette formation implique 3000 km en un mois pour s'y rendre, une dépense qu'il ne peut pas assumer. Alain y met un terme, tout en continuant la formation de la cellule de reconversion et s'aperçoit, par lui-même, que l'ONEm ne lui verse plus un euro. Voilà donc l'impasse que redoutent en ce moment des milliers de personnes, menacées par les mesures du gouvernement Michel. Vous êtes concerné ? On fait le point sur le dossier en page 4.

## Le chiffre

3.500 euros : c'est ce que rapporte, en moyenne et par an, chaque personne immigrée à notre pays, selon une étude de l'OCDE sortie ce 25 mars. Ainsi, alors que les effets de l'immigration resteraient négativement perçus par 72 % des Belges (sondage Ipsos 2011), celle-ci a en réalité un effet largement positif sur notre économie, notamment sur les salaires (+0,27 %). Des chiffres qui prouvent à quel point, en plus d'être profondément inhumaines, les politiques de restriction de l'immigration sont stupides. Entre 2011 et 2012, le nombre d'immigrés a baissé de 13.500 personnes en Belgique. Manque à gagner pour l'Etat : 47 millions d'euros de recettes fiscales.

## Merci les syndicats ! Le dimanche, faites la sieste, pas les magasins !

Depuis que leur ville a été reconnue comme zone touristique en janvier 2014, les commerçants de Liège ont la possibilité d'ouvrir leurs portes le dimanche. Mais constatant le manque d'entrain du secteur, les élus communaux ont voulu promouvoir l'ouverture de ses magasins tous les premiers dimanches du mois. Un projet assez coûteux et dénoncé par la CNE : en plus de gâcher les week-ends des travailleurs du secteur, l'ouverture du dimanche a pour seul impact de précariser l'emploi et n'apporte strictement rien à l'économie : on constate en effet que le chiffre d'affaires des magasins n'augmente pas mais s'étale plutôt sur sept jours au lieu de six... sans aucune création d'emploi à la clé. Raison pour laquelle les petits commerçants indépendants se montrent d'ailleurs eux-mêmes réticents. Face à cette opposition conjointe, la Ville de Liège a donc décidé de mettre son projet entre parenthèses... que la CNE veillera à fermer définitivement.



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

### Secrétariat administratif

Chaussée de Louvain, 510 • 5004 Bouge

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck

52 avenue Robert Schuman • 1400 Nivelles • 067 88 91 91

### Ont participé à ce numéro

Julie Coumont • Marie-Agnès Gilot • Etienne Lebeau • Michaël Maira • Sébastien Robeet • Felipe Van Keirsbilck • Evelyne Zabus

Contact : [prenom.nom@acv-csc.be](mailto:prenom.nom@acv-csc.be)

Couverture : iStock

Graphisme et mise en page : Linda Léonard

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

 Cne-Gnc/Centrale nationale des employés

 @CNEGNC

## Prévisions : récapitulons !

Nous ne comptons plus les courriers et coups de téléphone inquiets de nos affiliés (bientôt) prépensionnés ! Depuis décembre, le dossier des RCC (ex-prévisions) connaît de multiples rebondissements, dont nous ne connaissons toujours pas l'issue. Le gouvernement veut qu'on recule. Hors de question qu'on capitule ! Mais il peut être utile qu'on récapitule...

Dès sa formation, le gouvernement Michel a profondément modifié le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC, ex-prévision). Premièrement, la majorité de droite a durci les conditions d'âge (et de carrière, pour les femmes) pour accéder au RCC<sup>1</sup>. Deuxièmement, le gouvernement a imposé aux prépensionnés d'être disponibles sur le marché du travail. Sous peine de sanctions, il les oblige ainsi à rechercher activement de l'emploi (disponibilité active). Mais, aussi, à accepter tout emploi ou formation convenable qui leur est proposé (disponibilité passive)<sup>2</sup>. Une décision qui fait toujours l'objet d'une vive contestation syndicale et qui peut encore évoluer. Cet article fait donc le point au 31 mars 2015.

### Le gouvernement veut dicter sa loi

Le 17 décembre 2014, les interlocuteurs sociaux (le Groupe des 10 - G10) se sont accordés sur le maintien des anciennes conditions d'âge, dans certaines circonstances<sup>1</sup>. Le gouvernement a intégré les termes de ce premier accord à la législation. Le 2 mars 2015, le G10 s'est également entendu pour alléger la disponibilité des prépensionnés. Mais cette fois, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de cet accord et a imposé un régime plus contraignant (voir tableau

page 6). Officiellement, depuis le 1er janvier 2015, les prépensionnés sont donc soumis à la mesure du gouvernement. Cette décision est aussi scandaleuse que floue et contre-productive.

### Une décision scandaleuse

Cette décision est scandaleuse sur le principe, car en imposant son régime, le gouvernement méprise la concertation sociale : le RCC relève de la sécurité sociale et, à ce titre, les syndicats et les employeurs sont les acteurs les plus légitimes pour en discuter et en décider.

De plus, la position du gouvernement est scandaleuse sur le fond. L'accord du G10 est un compromis entre interlocuteurs sociaux. Il opère certains équilibres entre les souhaits des travailleurs (en matière de RCC) et des

employeurs (sur certains aspects de la médecine du travail). Non content d'intervenir, le gouvernement rompt cet équilibre. D'une part, il modifie la partie qui avantageait les travailleurs (RCC). D'autre part, il ne touche pas à la partie au bénéfice des employeurs (médecine du travail).

Enfin, le gouvernement fédéral ne s'assied pas uniquement sur l'accord des interlocuteurs sociaux. Il déchire aussi le contrat social qui le lie aux travailleurs (à vous donc !). En effet, vous avez cotisé tout au long de votre carrière pour avoir droit, si besoin, à la prépension. Soudainement, le gouvernement décide de diminuer vos droits et d'augmenter vos obligations. Il modifie donc le contrat, en cours de route. Alors que vous êtes nombreux à avoir fait des projets de fin de carrière, sur base du régime que le gouvernement remet aujourd'hui en

### Témoignage

Je suis prépensionné et j'aurai 59 ans en avril. Alors je suis inquiet de la tournure des changements vis-à-vis des nouvelles mesures visant la recherche d'emploi. Pour ma part, je n'ai aucune preuve de recherche de travail et n'ai reçu aucune offre non plus. Puis-je être sanctionné maintenant ? Que doit-on faire, attendre une convocation ou déjà se mettre à la recherche d'un travail ? N'est-on pas en droit de saisir la justice pour rupture de contrat ? Tous ensemble, nous aurions du poids !

Willy, de Nivelles

11 octobre 2014  
Accord de gouvernement Michel :  
- Durcissement conditions âge (et carrière pour les femmes)  
- Disponibilité active en cas de RCC

17 décembre 2014  
Accord G10 pour assouplir certaines conditions d'âge et carrières

30 décembre 2014  
Adaptation de l'arrêté royal sur les RCC :  
- Intégration de l'accord du G10 sur certaines conditions d'âge et carrière  
- Disponibilité active en cas de RCC



cause. Par ailleurs, de nombreux travailleurs et travailleuses ont accepté de prendre une prépension, dans le cadre d'une restructuration, pour sauver l'emploi des jeunes. Les pénaliser aujourd'hui est tout simplement honteux.

## Une décision floue

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la décision du gouvernement crée du flou. En effet, pour certaines catégories de RCC, le gouvernement invente la notion de disponibilité « adaptée »... sans la définir ! Les ministres déclarent tout au plus qu'il s'agit d'un accompagnement personnalisé, avec interdiction de quitter le pays pour une longue période. On comprend uniquement que la disponibilité adaptée est plus contraignante que la disponibilité passive. Pour le reste, rien de concret...



### Quel employeur engagera un ou une candidate de plus de 55 ans ?

A ce flou, il faut ajouter celui lié à la 6ème réforme de l'Etat. En effet, la réforme transfère aux Régions la compétence de l'accompagnement des chômeurs. En imposant cet accompagnement aux prépensionnés, la majorité fédérale prend des décisions dont elle n'a pas à assumer les conséquences. Pire : les Régions n'ont pas encore défini leurs politiques en la matière. Avec pour conséquence, le brouillard total pour les personnes concernées !

### Une décision contre-productive

Le comble, c'est que ce retour sur les engagements passés n'aura aucun effet positif. Aucun effet sur l'emploi des jeunes : puisqu'ils seront confrontés à une concurrence plus importante d'âgés, obligés de rester sur le marché du travail. Aucun effet sur l'emploi des âgés : puisqu'on ne s'attaque pas aux causes du chômage de ces travailleurs (restructurations, licenciements, etc.). Les premières exclusions ont d'ailleurs déjà commencé, sanctionnant des travailleurs et travailleuses parce qu'on considère qu'ils ne cherchent pas suffisamment un emploi...

mais quel employeur engagera aujourd'hui, parmi les centaines de candidats qui se présentent à lui, celles et ceux qui ont plus de 55 ans ?

A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas encore adopté les règles définitives en matière de disponibilité des prépensionnés. Il déclare vouloir clarifier une série de notions (notamment avec les Régions). Seule certitude à ce stade : le gouvernement a porté gravement atteinte à la concertation sociale. Sans rien créer d'autre que du flou. Et, surtout, sans créer un seul emploi !

### Quelles règles s'appliquent aujourd'hui ?

A l'heure actuelle, tous les prépensionnés (actuels et futurs) sont soumis aux règles de disponibilité prévues par l'arrêté royal du 30 décembre 2014 (disponibilité active). Ces règles sont appelées à évoluer. Dans le sens voulu par le G10 (disponibilité passive, uniquement dans certains cas), dans le sens souhaité par le gouvernement (disponibilité adaptée) ou dans un autre sens. Mais, jusqu'à nouvel ordre, le régime adopté en décembre

## Témoignage

En décembre 2014, j'ai 60 ans. Et en février 2015, je termine mon préavis pour ma prépension. Je remets mon dossier au siège de la CSC de ma commune et, le même jour, je dois m'inscrire dans une agence Actiris comme demandeuse d'emploi, active en plus ! A ma grande surprise, je m'entends dire que malgré le travail pénible effectué durant 38 ans à temps plein (infirmière hospitalière avec des horaires irréguliers et les 25 dernières années en service de nuit, toujours à temps plein), cela ne compte plus ! Allez-vous laissez faire ?

*Dominique, de Bruxelles*

27 février 2015  
Contestation de l'arrêté royal, au Conseil d'Etat

2 mars 2015  
Accord G10 sur l'allègement de la disponibilité (voir tableau en page 6)

6 mars 2015  
Modification de l'accord du G10 par le gouvernement (voir tableau en page 6).  
Annonce d'une consultation des Régions (compétentes en matière de disponibilité)

11 mars 2015  
Lettre du G10 au gouvernement pour demander des précisions et une concertation. Pas de réponse... le flou persiste !

2014 (disponibilité active) reste en vigueur. Soyez donc très prudent si vous devez choisir ou non d'accepter une prépension. Nous vous conseillons en effet d'attendre que la législation soit fixée, pour faire votre choix en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises. Vous serez évidemment tenus informés de l'évolution du dossier !

## Les syndicats saisissent la justice

Le 27 février 2015, les syndicats ont attaqué en justice les nouvelles règles concernant la disponibilité des prépensionnés. Ils ont demandé au Conseil d'Etat d'annuler cette obligation qui bafoue plusieurs principes juridiques.

En même temps, les syndicats négociaient l'assouplissement des règles de disponibilité au G10. Pourquoi agir sur deux fronts ? Tout simplement pour respecter les délais de recours ! En effet, passé le 1 mars 2015, plus aucun recours juridique n'était possible. A cette date, le G10 n'avait pas encore trouvé un accord. Les syndicats ont donc préféré porter l'affaire en justice. Histoire de ne pas se priver d'un moyen de contester les nouvelles règles. Surtout si le G10 ne trouvait pas d'accord... ou si le gouvernement n'acceptait pas l'accord du G10. Vous connaissez la suite de l'histoire. Elle donne raison aux syndicats ! Affaire à suivre donc...

*Michaël Maira*

1 Voir Le Droit de l'Employé de janvier 2015, p.8.  
2 Pour plus de détails sur la disponibilité des prépensionnés, voir Le Droit de l'Employé de février 2015, pp.8-9.

## Mobilisation sur tous les fronts

La réforme des prépensions n'est malheureusement pas la seule mesure toxique prise par le gouvernement Michel. Le saut d'index, dont la concrétisation législative est en cours, mais aussi le recul de l'âge de la pension à 67 ans (alors que tant de jeunes attendent désespérément un emploi), les coupes dans les soins de santé et les services publics (essentiels à la population, particulièrement en temps de crise), la diminution de l'AGR (cette allocation qui permet aux temps partiels involontaires, essentiellement des femmes, de s'en sortir), la chasse aux chômeurs (au moment où les restructurations s'enchaînent et où l'emploi manque cruellement)... L'ampleur des dégâts que le gouvernement Michel s'appête à causer - et a déjà amorcés - est dramatique.

### Cinq champs de bataille

Depuis juillet, les revendications du front commun syndical sont donc intactes. Un : préserver le pouvoir d'achat de la population, notamment en supprimant le saut d'index et en protégeant les salaires et allocations. Si nous voulons sortir de cette crise, il faut donner les moyens aux gens de consommer et de relancer l'économie. Deux : créer et répartir l'emploi. Au lieu d'offrir des réductions de cotisations aux employeurs, qui n'ont jamais créé d'emplois, le gouvernement doit mener une véritable politique d'emploi, en investissant dans les secteurs d'avenir comme les soins et services aux

personnes, le renouvellement de l'industrie et la transition écologique, la recherche, la culture... Trois : renforcer la sécurité sociale. Parce qu'elle nous protège et conditionne la bonne santé de notre société et notre économie, la sécurité sociale doit être renforcée : les allocations de maladie, de chômage, de pension doivent être garanties. Quatre : défendre les services publics, en investissant suffisamment dans ces services indispensables à la collectivité, au lieu de les détricoter. Cinq : instaurer la justice fiscale. Notre société en a cruellement besoin : les épaules les plus larges doivent porter les charges les plus lourdes, il faut mettre un terme à la fraude et l'évasion fiscales qui nous font perdre des milliards d'euros chaque année et il faut redistribuer équitablement les richesses entre les gens.

La mobilisation n'est donc pas terminée. Après les rassemblements du 11 et du 19 mars, les trois syndicats du pays poursuivent les actions, ensemble. Au moment où nous imprimons ces lignes, deux journées d'action se déroulent, le 30 mars à Bruxelles, le 1er avril dans les autres régions. Bientôt, à l'occasion du contrôle budgétaire, le gouvernement précisera son programme. S'il n'entend pas les revendications de 4 millions de travailleuses et travailleurs, avec et sans emploi, s'il s'entête dans sa politique injuste et absurde, d'autres mobilisations seront organisées. N'hésitez pas à nous soutenir et nous rejoindre.

*Julie Coumont*

### Comparaison des positions concernant les prépensions

		Proposition G10	Proposition Gouvernement
		Disponibilité passive	Disponibilité adaptée
Cas existants	Congé signifié avant 1/1/15	/	/
	Congé avant 9/10/14, si restructuration	/	/
Nouveaux entrants	Régime général	Jusqu'à 65 ans. Sauf si :- 60 ans et 42 ans de carrière- 62 ans et 43 ans de carrière	Jusqu'à 65 ans. Sauf si :- 60 ans et 42 ans de carrière- 62 ans et 43 ans de carrière
	Régime dérogatoire (avec CCT-cadre pour travail de nuit, métiers lourds, longue carrière)	Jusqu'à 60 ans. Sauf si 41 ans de carrière	Dispo « adaptée » Jusqu'à 60. Sauf si : - 40 ans de carrière (2015-16) - 62 ans et 43 ans carrière (2017-18)
	Congé après 9/10/14 et CCT-cadre	Jusqu'à 60 ans. Sauf si 38 ans de carrière	Dispo « adaptée » Flou en 2015, mais d'ici 2019 : Jusqu'à 65 ans ou 43 ans de carrière

# Travailleurs sans emploi

## Les Jeunes CSC refusent de devenir des «Tanguy»

L'accès aux allocations d'insertion est sévèrement réduit. Les Jeunes CSC refusent que le gouvernement transforme les jeunes en «Tanguy» contraints et forcés de dépendre des solidarités familiales. Ils continuent leur mobilisation.

« La principale conséquence des mesures prises par le gouvernement fédéral à l'encontre des jeunes, c'est d'augmenter le nombre des 'Neets': des jeunes qui, entre 18 et 21 ans, de la fin de l'obligation scolaire à la possibilité de demander l'accès aux allocations d'insertion, seront sans formation, sans emploi, sans accompagnement..., s'indigne Pierre Ledecq, responsable des Jeunes CSC. D'ailleurs, la directrice générale du Forem elle-même s'en est inquiétée dans la presse, se demandant dans quel état ses services allaient retrouver les jeunes après trois ans où ils auront été livrés à eux-mêmes. »

Les jeunes ne cessent de dire et de répéter qu'ils ne veulent pas de ces mesures qui leur volent leur avenir. Le 11 mars dernier, parallèlement au rassemblement qui s'est tenu à Bruxelles, les Jeunes CSC et les Jeunes FGTB ont manifesté leur opposition devant le parlement wallon, à Namur, pour sensibiliser les élus régionaux. Au terme du rassemblement à Bruxelles, un groupe de jeunes s'est également rendu au cabinet du ministre de l'Emploi, Kris Peeters, pour redire leur colère et leur opposition.

« Le film 'Tanguy' a beaucoup fait rire voici quelques années. Il racontait l'histoire d'un jeune adulte qui s'accrochait au domicile de ses parents alors que ceux-ci tentaient de le pousser dehors... Mais les jeunes d'aujourd'hui sont contraints de rester chez eux faute d'emploi, faute de moyens, explique Pierre Ledecq. Les CDD (contrat à durée déterminée) et les intérim sont devenus la norme en matière d'emploi. Et ceux-ci se raréfient puisque le gouvernement maintient les aînés au travail plus longtemps, restreint drastiquement l'accès au RCC, ne remplace qu'un fonctionnaire sur cinq. Bref, on leur vole leur avenir! »

Cela, les jeunes ne l'acceptent pas. Ils continuent donc leur mobilisation avec une nouvelle campagne d'action. Ainsi, Julien, 25 ans, un diplômé d'éducateur spécialisé en poche, des contrôles positifs à l'Onem, se voit privé à quelques jours près des allocations d'insertion qu'il attendait. C'était sa première action, ce ne sera pas la dernière. Les Jeunes CSC entament une campagne

d'information #jesuistanguy. Ils vont aussi réaliser une distribution de tracts à la sortie des écoles secondaires et des hautes écoles «Action 100 jours avant la galère». Ils entendent finaliser aussi un plan d'action pour obtenir le retrait de la mesure sur la restriction des conditions d'accès d'insertion et sur leur limitation à trois ans.



Les personnes concernées par la mesure peuvent adresser leurs témoignages à Pierre Ledecq, Responsable Jeunes CSC, chaussée de Haecht 579, à 1030 Bruxelles - 02.246.32.15 et 0485.94.35.93, [ple-decq@acv-csc.be](mailto:ple-decq@acv-csc.be).

Paru dans l'Info CSC

## Pas d'auto, pas de boulot

Obtenir une aide pour l'obtention du permis de conduire? C'est fini! Le gouvernement wallon les a supprimées en toute discrétion. La mesure tombe alors que le gouvernement fédéral envisage de faire passer de 60 à 90 km la distance entre domicile et lieu de travail acceptée pour qu'un d'emploi soit reconnu comme convenable. A nouveau, la double peine!

Aujourd'hui, en Wallonie, deux demandeurs d'emploi sur cinq ne disposent pas du permis de conduire quand ils s'inscrivent au Forem. Parmi eux, il y a six jeunes de moins de 25 ans sur dix, une femme sur deux, un travailleur peu qualifié sur deux. Or une offre d'emploi sur trois exige du candidat qu'il dispose du permis de conduire pour obtenir le travail. C'est pourquoi, en janvier 2013, le gouvernement wallon avait pris une mesure en faveur des demandeurs d'emploi: sous certaines conditions, une aide de 1.000 euros permettait aux chômeurs de passer leur permis pratique en bénéficiant d'une formation de vingt heures dans une auto-école agréée. Le gouvernement wallon vient de faire passer ces aides à la trappe. « Trouver un emploi en Wallonie est déjà un parcours du combattant. En supprimant ces aides, le gouvernement wallon s'allie objectivement aux mesures anti-chômeurs du fédéral et il aggrave la situation des demandeurs d'emploi, dénonce la CSC wallonne. Le gouvernement wallon creuse ainsi davantage encore le fossé qui éloigne le demandeur d'emploi wallon d'un accès convenable à l'emploi. »

Pour plus d'information: Voir la brochure «Pas d'auto pas de boulot» sur le site [www.csc-en-ligne.be](http://www.csc-en-ligne.be) (onglet brochures/mobilité) ou contacter Pedro Rodriguez, responsable des travailleurs sans emploi. Tél.: 0477.284.718

## Contrôle et surveillance dans l'entreprise

# Géolocalisation : comment protéger votre vie privée ?

**Les nouvelles technologies investissent de plus en plus les lieux de travail, avec le risque pour les travailleurs de voir leur vie privée bousculée. Connaître ses droits en la matière permet cependant de fermer la porte à tous les abus.**

La géolocalisation est un système qui permet de localiser une personne à l'aide d'une combinaison des technologies GPS et GSM. Le procédé vise à positionner un objet (véhicule...) à un certain moment sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques. Cette information peut être mise en rapport avec d'autres données, comme le temps de conduite, les temps d'arrêts, la vitesse moyenne, les routes parcourues, les entrées/sorties de zones...

Il existe différents systèmes de contrôle : GSM, GPS/Galileo (satellite), wifi, adresse IP (banque de données), badges d'accès, identification biométrique, appareils d'identification et de légalisation, chip, pointage, caméras de surveillance, etc. Ainsi, il est possible d'équiper les voitures de société,

les véhicules de service, les gsm, les smartphones, les ordinateurs, le réseau interne de l'entreprise... d'un système de traçage. L'installation d'un système de géolocalisation vise à localiser l'objet ou la personne en temps réel et avec précision.

### Cadre juridique fondamental

Les articles 124 et 125 de la loi du 13 juin 2005 garantissent le droit au respect de la vie privée. Il est ainsi interdit, pour toute personne, de prendre connaissance de données de communication électronique d'une autre personne, de manière intentionnelle. Cette interdiction peut toutefois être levée, moyennant l'accord de la personne concernée. Cela comprend les conversations téléphoniques, les échanges de mails, les visites sur Internet, de même que l'identification des émetteurs, des destinataires, du moment et de la durée de la communication. Elle comprend également les données de localisation de l'émetteur, plus communément appelées données de géolocalisation.

### Respect des principes

#### La finalité

Les finalités doivent être spécifiques et expressément décrites à l'avance. Le système permet de traiter des données

relatives à une personne mais doit impérativement répondre à des objectifs bien déterminés et justifiés, comme :

- la sécurité du travailleur, par exemple les agents de gardiennage, qui lors de l'exécution de leurs tâches et pour leur propre sécurité, doivent rester connectés à la centrale d'appel de l'entreprise de gardiennage ou du service interne de surveillance de l'endroit où ils sont occupés.
- la protection du véhicule de service, par exemple la fourniture d'informations en rapport avec l'intervention des services de police et de secours lors d'un vol de voiture.
- les nécessités professionnelles relatives au transport et à la logistique, par exemple, la gestion du parc automobile.
- le contrôle des tâches effectuées par le travailleur.

### La proportionnalité

Le traitement des données en lui-même ainsi que les données traitées doivent être adéquats, pertinents et non excessifs au regard des finalités pour lesquelles elles sont recueillies et pour lesquelles elles sont traitées ultérieurement et doivent ainsi répondre à une exigence de proportionnalité. Si le système de géolocalisation est installé en vue de contrôler le travail confié aux travailleurs, il doit s'agir de contrôles ponctuels et justifiés par des indices faisant soup-

**Vous devez avoir la possibilité de désactiver le système de géolocalisation en-dehors des heures de travail.**



çonner des abus de la part de certains travailleurs. De plus, les travailleurs qui feront l'objet du contrôle devront en être informés au préalable.

Le traitement des données de géolocalisation doit se limiter aux chauffeurs des véhicules de service et aux déplacements effectués avec ceux-ci pendant les heures de travail ou lors des prestations professionnelles.

Un contrôle continu est exclu sauf pour des raisons de sécurité, comme par exemple, un transport nucléaire ou un transport de fonds. Un contrôle régulier se justifie s'il est en lien direct avec le type de travail presté, mais principalement dans un objectif d'optimiser la gestion des déplacements effectués par des véhicules professionnels. Dans cette optique, l'employeur a la possibilité d'effectuer des contrôles tout au long de la journée, sans pour autant contrôler les voitures de manière permanente.

## La transparence

Les travailleurs concernés ont droit à une large information :

- qui fait l'objet d'un contrôle ?
- quels sont les types d'abus qui justifient un contrôle ?
- quelle est la durée des contrôles ?
- quelle est la procédure qui sera suivie après le contrôle ?

L'employeur n'a en tout cas pas le droit de traiter des données sans en informer le travailleur qui en fait l'objet.

## Le consentement du travailleur

L'employeur doit obtenir le consentement qualifié et dénué de toute ambiguïté du travailleur s'il veut mettre en place un système de géolocalisation. Le consentement doit avoir lieu dans certaines circonstances ou répondre aux conditions suivantes :

- être individuel : c'est-à-dire qu'il doit être

donné par le travailleur lui-même.

- bien informé : le travailleur doit pouvoir mesurer la portée de son autorisation.
- libre : le travailleur ne doit pas être forcé à donner son consentement.
- préalable : le travailleur a donné son consentement avant toute ingérence dans sa vie privée.
- particulier : chaque fois qu'un système est installé, le consentement du travailleur doit être obtenu.
- révocable : le travailleur a le droit de revenir sur sa décision.

Le consentement peut éventuellement être donné en signant un document spécifique.

## Activation/désactivation du système

Les dispositifs de géolocalisation sont équipés d'un système d'interrupteur permettant aux travailleurs d'activer ou de désactiver

le système en fonction de ses nécessités en termes de localisation, par exemple, à l'arrivée et au départ de chaque destination. Vous devez en tout cas avoir la possibilité de le désactiver en dehors des heures de travail (week-end, heure de midi, lors de vos absences en raison de votre incapacité de travail).

## En conclusion

Chaque fois qu'il sera question de mettre sur pied un système de surveillance, un examen approfondi des alternatives envisageables permettra de contrôler avec la même efficacité, mais en préservant mieux la vie privée du travailleur. La géolocalisation est souvent un moyen de contrôle beaucoup trop intrusif et, en ce sens, il faut pouvoir faire valoir son droit au respect de la vie privée. Même au travail, le travailleur ne cesse pas d'être un citoyen.

Sébastien Robeet

## REFLEXES

1. En cas de contrôle dans votre entreprise, posez-vous les questions suivantes :

- le contrôle dont il est question est-il lié à la relation de travail ?
- le contrôle porte-t-il sur des éléments légitimes, c'est-à-dire des éléments que l'employeur a le droit de connaître et qui le concernent ?
- la méthode suivie est-elle adaptée au but poursuivi et n'en existe-t-il pas de plus simple et de moins invasive ?
- le contrôle répond-il aux exigences de transparence, à savoir, faire l'objet d'une discussion collective et d'une annonce à chaque membre du personnel ?

2. Si ce n'est pas le cas, rappelez les règles de droit à votre employeur :

- les interdictions légales visant au respect de la vie privée : la loi sur le traitement des données à caractère personnel du 8 décembre 1992 indique de quelle manière il est permis de traiter des données de nature personnelle. De plus, le système doit faire l'objet d'une déclaration de traitement auprès de la Commission de protection de la vie privée.
- la législation sur le règlement de travail : l'employeur est obligé de mentionner, par ordre croissant d'importance, trois éléments dans le règlement de travail : la liste des fautes graves, les pénalités et sanctions ainsi que la procédure pour les infliger et, enfin, les droits et les obligations du personnel de contrôle. Ce sera le plus souvent votre argument le plus fort pour contraindre l'employeur à la discussion.

3. De manière générale, retenez que :

- le contrôle ne peut pas être permanent (possibilité de désactiver le système en-dehors des heures de travail)
- la méthode de géolocalisation doit être nécessaire à l'exécution du contrat de travail (données pertinentes, adéquates et non excessives)
- vous et vos représentants syndicaux devez être informés (et consultés) au préalable ;
- votre consentement individuel doit être donné
- des mesures de sécurité limitant l'accès des données aux personnes habilitées doivent être prévues
- le contrôle doit être limité dans le temps : durée de conservation adéquate et proportionnée !





## Plan Juncker : un premier pas vers la relance ?

L'ampleur de la crise européenne se lit dans les chiffres de l'investissement : depuis 2008, ce dernier a baissé de 21 % dans la zone euro, et même de plus de 60 % en Grèce, alors qu'aux Etats-Unis il a augmenté de 2,3 %. En clair, l'Europe s'enfonce dans une stagnation économique qui pourrait devenir permanente si elle ne réagit pas. La Commission européenne propose un nouveau plan pour inverser la tendance. Qu'en penser ?

### EN BREF

Jusqu'à présent, la Commission n'avait qu'un remède à proposer pour sortir de la crise : l'austérité. Après cinq ans d'échec de la relance, elle commence peu à peu à modifier son discours. C'est ce qui l'a poussée à proposer un plan d'investissement, dont la pièce maîtresse est un nouveau fonds : le Fonds européen d'investissement stratégique (EFSI en anglais). La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement - une institution publique européenne créée en 1958 par le traité de Rome - vont injecter 21 milliards d'euros dans ce fonds, afin d'investir dans des infrastructures de transport, de production d'énergie, dans la recherche, l'éducation, la rénovation des bâtiments, etc. Ces 21 milliards d'euros sont censés se démultiplier et créer des investissements à hauteur de 315 milliards entre 2015 et 2017. La Commission espère attirer les entreprises et les investisseurs privés, en couvrant les pertes éventuelles qu'ils subiraient s'ils participent à ces projets d'investissement. Ceux-ci sont en effet des projets de long terme, nécessitant des investissements lourds, donc risqués.

### Il y a de l'idée...

Le mérite du plan Juncker est d'attirer l'attention sur une question fondamentale, celle de l'investissement ; investir est indispensable pour créer de l'emploi, des revenus, pour réaliser une transition écologique. Mais en pratique, le plan Juncker présente des faiblesses, qui pourraient en réduire fortement la portée.

La Commission européenne a l'intention d'injecter 21 milliards d'euros dans un nouveau fonds. Objectif : relancer l'économie en attirant les investissements dans le transport, l'énergie, la recherche, l'éducation... L'idée est intéressante, mais doit être améliorée.

Le montant du plan est d'abord largement insuffisant. 315 milliards d'investissement sur trois ans, c'est un peu plus de 100 milliards par an, soit seulement 0,75 % du PIB de l'UE. Le New Deal américain des années 1930, par exemple, reposait sur des investissements annuels de 2 % de PIB par an, soit deux à trois fois plus.

*Le mérite du plan Juncker est d'attirer l'attention sur une question fondamentale, celle de l'investissement.*

La philosophie du plan pose également problème. L'essentiel de l'investissement viendrait du privé, pas du public. Pour attirer les entreprises, la Commission veut leur garantir des rendements importants. Le coût des projets sera donc élevé, et sera en bout de course supporté par les citoyens, soit sous forme d'impôts nouveaux, soit sous forme de redevances plus élevées (factures de gaz, tickets de train, etc.). C'est choquant, sachant que beaucoup de grandes entreprises regorgent actuellement de cash, qu'elles utilisent pour racheter leurs propres actions afin d'en accroître le cours en bourse.

### ... à améliorer

Il serait plus judicieux de s'appuyer principalement sur l'investissement public, comme ce fut le cas lors du New Deal. Pour moderniser le pays, le gouvernement américain s'était lancé dans la construction de multiples infrastructures (barrages, égouttage, voies ferrées, routes, métros...) Un luxe impayable en 2015 ? Ce n'est pas l'avis du Fonds monétaire international (FMI) qui, dans une étude récente, montre que les investissements publics relancent la croissance et s'autofinancent par le surcroît de richesse qu'ils créent. « *Le ratio dette publique/PIB pourrait effectivement baisser* », écrivent ainsi les experts du FMI.

*Il faut que la Commission accepte l'idée qu'en période de crise, l'investissement public constitue la colonne vertébrale d'une stratégie de reprise.*

L'obstacle n'est donc pas financier mais idéologique. Il faut que la Commission accepte l'idée qu'en période de crise, l'investissement public constitue la colonne vertébrale d'une stratégie de reprise. En pratique, cela signifie que les règles budgétaires européennes doivent être révisées. Les dépenses d'investissement devraient être sorties du calcul du déficit dès lors que leur utilité économique est prouvée. Mais pour l'instant, la Commission s'y refuse catégoriquement.

*Etienne Lebeau*

## Un autre monde est possible

Depuis 2001, la CNE a toujours participé à tous les Forums sociaux européens et mondiaux, attentive à être un syndicat internationaliste, ouvert et participatif aux activités mettant les mouvements sociaux et altermondialistes en lien.

Une semaine à peine après l'attentat du musée du Bardo, la délégation CNE, encore plus convaincue de l'importance de la démarche, est arrivée au Forum social mondial à Tunis. Sous une pluie battante, lors de la marche d'ouverture dédiée au refus du terrorisme, elle a

crié haut et fort sa solidarité, sous le regard bienveillant du peuple tunisien.

S'en sont suivis 3 jours organisés en ateliers de réflexion, d'échanges et de propositions d'actions à l'université Farhat Hached El Manar, rassemblant plus de 60.000 personnes sur le site. Notre délégation avait ciblé prioritairement, durant sa préparation, 4 thématiques à travailler et partager: l'austérité, les femmes, les calls centers et enfin la santé et protection sociale.

Avec le Réseau européen contre la marchandisation de la santé, la CNE avait concocté un programme « Santé et protection sociale » particulièrement ambitieux. Au menu de la trentaine d'organisations qui participaient à cet « Espace Santé », des débats autour des déterminants sociaux de la santé (conditions de travail, eau, égalité femmes/hommes, le chômage, la pauvreté,...) mais aussi un gros plan sur la situation au Maghreb ainsi que sur le rôle des mul-

tinatoires dans la commercialisation de la santé. Le théâtre du Copion a rehaussé cela avec son spectacle « *Je me soigne, moi non plus* ». Pour conclure les travaux, une déclaration claire a été rédigée sur les alternatives à défendre et sur la manière de travailler ensemble pour y parvenir. Mais aussi un plan d'actions concrètes.

Avec le réseau Call center, notre petite équipe a co-animé quelques ateliers traitant des conditions de travail dans ce secteur, dans une société qui évolue vers le « tout numérique ». Mais au-delà des constats, des types d'actions communes ont été débattus en vue d'établir un schéma de travail syndical coordonné, tout cela ponctué par une manifestation devant le siège d'Armatix Laser Contact à Tunis.

Les deux autres thématiques étant transversales, elles ont été traitées sous une multitude de facettes. En ce qui concerne l'austérité, c'est entre constats partagés tant en Europe qu'ailleurs sur les dégâts des politiques mises en place, partage des plans d'action, défense de la réelle démocratie dans les entreprises, combats pour une Europe des droits et inclusive, que la CNE a amené son expertise. Elle a stimulé à la coordination des mouvements en vue d'accroître la pression pour changer les choses et passer d'un monde de l'argent à un monde des gens. Les femmes ont aussi été au cœur des débats dans l'ensemble des ateliers et une assemblée leur était consacrée le premier jour.

Malgré des disparités entre les régions, les continents, quant à la gravité des inégalités, c'est un même espoir d'égalité qui a traversé ces 4 journées, une même envie de lutte pour une société plus juste. Mais aussi un soutien clair à la Grèce dans son expérience de changement !

Le Forum s'est clôturé avec une marche pour la Palestine, où chants, calicots et drapeaux, ont traversé la plus grande avenue de la Ville de Tunis.

Une expérience et un partage que notre délégation n'est pas prête d'oublier.

Marie-Agnès Gilot  
et Evelyne Zabus



La délégation CNE avait ciblé 4 thématiques à travailler et partager: l'austérité, les femmes, les calls centers et enfin la santé et protection sociale.



## Les maisons de repos, la poule aux vieux d'or ?

Les statistiques officielles prévoient, dans 20 ans, près d'un million de Belges âgés de 80 ans et plus. Si l'allongement de la vie est bien sûr une bonne nouvelle, il a des conséquences, notamment en termes de prise en charge de nos vieux jours.

**S**éniorités, maisons-kangourou, soins à domicile, aidants-proches et même containers... les idées et projets pour retarder le plus possible l'entrée en maison de repos ne manquent pas. Et tant mieux : la population âgée est de plus en plus importante et variée, avec des personnes qui restent complètement autonomes, d'autres qui n'ont besoin que d'un coup de pouce pour la vie quotidienne et d'autres encore qui doivent être entièrement prises en charge. Cette diversité de l'offre est donc une bonne chose. « *Malgré tout,* » précise Nathalie Snakkers, permanente CNE, « *les institutions restent incontournables : certaines personnes âgées ont besoin d'être soignées 24 heures sur 24, n'ont pas la possibilité d'être prises en charge par leurs proches ou ne veulent tout simplement pas rester seules.* » Aujourd'hui et pour de longues années encore, les maisons de repos représentent donc un secteur d'avenir, et certains l'ont bien compris.

### Des vieux gérés comme des petits pois

Au départ, les maisons de repos étaient essentiellement des institutions publiques ou associatives, sans but lucratif. Mais depuis quelques années, on assiste à l'arrivée massive des maisons de repos commerciales, dont l'objectif est cette fois la rentabilité : « *A Bruxelles, le secteur commercial détient désormais plus de 60% des maisons de repos. On voit ainsi débarquer de grands groupes financiers, qui rachètent tout sur leur passage et écrasent les petites institutions privées ou publiques.* » Des multinationales cotées en bourse, et qui gèrent les vieux comme du pétrole ou des petits pois. Les interviews des « big boss » sont édifiantes : de leur bouche, ne sortent que chiffre d'affaires, bénéfices,



Nathalie Snakkers, permanente CNE : « *Les maisons de repos sont un secteur d'avenir, où les emplois ne sont pas délocalisables.* »

perspectives d'investissements et valeur des actions boursières. Il faut dire que certains groupes ont choisi leur clientèle : à 120 euros la journée (3600 euros par mois !), les chambres ne sont pas accessibles à tout le monde. « *On risque ainsi une véritable dualisation, une vieillesse à deux vitesses. Avec, d'un côté, les personnes âgées qui disposent de suffisamment de moyens pour se faire soigner et prendre en charge, et de l'autre, celles qui doivent se contenter d'un service et de soins minimums, parce que les institutions publiques et non-marchandes se voient privées de moyens,* » déplore Nathalie Snakkers.

### Derrière le décor

L'effet néfaste des groupes commerciaux va même plus loin, car on constate aujourd'hui que le prix de la chambre n'offre aucune garantie, aussi élevé soit-il : « *Ça n'est pas parce que vous payez cher et vilain votre place dans une maison de repos que les ser-*

*vices et les soins sont nécessairement meilleurs,* » témoigne Nathalie Snakkers. « *Certains groupes investissent beaucoup dans l'apparence, l'architecture, le marketing et donnent ainsi à leur maison de repos un air de Club Med, mais derrière le décor, la réalité est bien moins luxueuse. Dans certaines maisons, le personnel a déjà dû placer des sacs poubelles sous les draps de personnes incontinentes parce qu'il n'y avait tout simplement plus d'alèses, ou servir le repas à 60 personnes avec 20 couverts. De même, quand on impose à une aide-soignante 12 à 15 toilettes sur une matinée, on imagine bien qu'elle n'a pas l'occasion de faire son travail humainement.* » Le problème est bien là : lorsque l'objectif premier est de faire de l'argent, cela se fait toujours au détriment des personnes qui travaillent et qui vivent dans ces maisons de repos.

### Une opportunité à saisir

C'est pour dénoncer ces situations scandaleuses que les travailleuses et travailleurs d'Orpea ont organisé plusieurs « jeudis noirs », avec assemblées et arrêts de travail. Soutenus par des résidents et leur famille, ils réclament de meilleures conditions de travail et l'embauche de personnel supplémentaire. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les actions sont suspendues car la direction a accepté de reprendre les négociations. « *Mais ce conflit va bien au-delà d'Orpea. En tant qu'organisation syndicale, nous demandons fermement aux responsables politiques de mettre un frein à la commercialisation du secteur, en protégeant le secteur public et associatif. Il faut arrêter de voir le vieillissement de la population comme une menace, un défi impossible à financer sans faire appel au commercial. Au contraire, les maisons de repos ont un véritable potentiel économique. C'est un secteur d'avenir, dans lequel on peut créer des emplois durables et de qualité, qu'on ne pourra jamais délocaliser,* » conclut Nathalie Snakkers. À l'heure où les hommes et femmes politiques parlent sans cesse de relance et d'emplois, voilà un message que nous répéterons volontiers.

Julie Coumont

# Allô, patron, bobo...

**En pleine expansion, les troubles musculo-squelettiques remportent la palme des problèmes de santé des travailleuses et travailleurs. Que faire si vous en souffrez ?**

Environ 30% des absences de longue durée sont dues à ce qu'on appelle les « troubles musculo-squelettiques » ou TMS, ces affections qui touchent tous les tissus mous. Tendinites, téno-synovite, syndrome du canal carpien, lombalgies, épicondylite, épaule gelée, phénomène du doigt blanc... Des maladies en pleine expansion sur notre continent, dont souffrent aujourd'hui plusieurs millions d'Européens.

## Maux méconnus

Paradoxalement, les troubles musculo-squelettiques restent méconnus. Ils sont officiellement reconnus depuis peu et la prévention est encore timide. De plus, les TMS ne font pas l'objet d'une législation spécifique, même si on trouve des références à ces troubles dans différentes réglementations. Enfin et surtout, les TMS ne sont pas facilement identifiés, comme le déplore Martine le Garroy, permanente du service d'étude CNE : « On remarque que les travailleurs sont peu sensibilisés aux TMS et considèrent souvent, lorsqu'ils en souffrent, que c'est « normal ». Comme s'il s'agissait d'une usure inévitable, due à l'âge notamment, avec laquelle il faut vivre. Du côté des employeurs, on constate aussi que certains nient l'origine de ces douleurs, et les attribuent aux autres activités du travailleur, comme le sport ou le jardinage. »

## À problème professionnel, réponse professionnelle

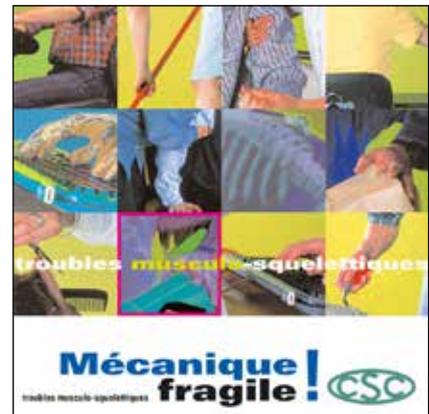
Pourtant, le travail est bien au centre de ces maladies. Les TMS sont en effet causés par des gestes répétitifs, une mauvaise posture, l'exposition au froid, des vibrations, la manipulation de charges lourdes... autant de facteurs liés à l'exécution du travail. C'est pour cette raison que les organisations syndicales se saisissent du problème, et sensibilisent à la fois les travailleurs et les employeurs. « La première chose à faire », explique Martine le Garroy, « c'est d'organiser la pré-

vention. Il s'agit d'identifier les facteurs de risques dans l'entreprise, au niveau de l'environnement de travail, l'organisation du travail, les outils et leur utilisation, etc. Une fois ces facteurs analysés, il faut adapter ce qui peut l'être, par exemple en installant des rideaux de plastique pour couper les courants d'air ou des tapis de souris qui soutiennent le poignet. » L'expertise du conseiller en prévention et d'un ergonome sont précieux pour effectuer ce travail.

Si ces mesures ne suffisent pas à vous éviter une incapacité de travail, sachez que vous avez droit à des indemnités auprès du Fonds des maladies professionnelles. Afin de vous éviter toute mauvaise surprise, soyez vigilant à toutes les étapes de la procédure (lire l'encadré « Réflexes »). « Au-delà de votre cas », conclut Martine le Garroy, « il est également essentiel d'avertir l'équipe CNE de votre entreprise et/ou le Conseiller en prévention. Les troubles musculo-squelettiques étant clairement liés à l'exécution du tra-

vail, il faut les aborder de manière collective, pour organiser la prévention et l'adaptation dans l'entreprise ». Vous contribuerez ainsi à préserver la santé de vos collègues !

Julie Coumont



La CSC publie une brochure sur les TMS. Renseignez-vous auprès de votre secrétariat régional.

## REFLEXES

Vous souffrez d'un trouble musculo-squelettique ?

1. Ce n'est ni une fatalité, ni une douleur normale : faites-vous diagnostiquer par le médecin du travail ou lors d'une visite médicale.
2. Si le diagnostic est confirmé, votre médecin traitant doit recevoir un dossier. Assurez-vous que c'est bien le cas et veillez au suivi.
3. Si cela est possible et suffisant, demandez un aménagement de votre poste de travail, avec l'aide du conseiller en prévention de votre entreprise, du médecin du travail et/ou un expert en ergonomie.
4. Vous pouvez également envisager un changement de poste dans votre entreprise, mais attention, cette démarche présente certains dangers. Vous risquez par exemple de migrer vers des conditions de travail ou de salaires moins avantageuses, voire de donner des arguments à votre employeur pour vous licencier purement et simplement ! Prenez donc toujours conseil auprès de votre délégué ou secrétariat CNE avant d'entamer ce genre de démarche.
5. En cas d'incapacité de travail, vous avez droit à des indemnités. Contactez le Fonds des maladies professionnelles ([www.fmp-fbz.fgov.be](http://www.fmp-fbz.fgov.be)) pour rentrer votre dossier, et n'hésitez pas à demander l'aide de la CNE si besoin.
6. Prévenez l'équipe CNE de votre entreprise et/ou le conseiller en prévention pour donner une dimension et un suivi collectifs au problème.

## Indexations

Les prix de l'alimentation, du logement, du transport, des loisirs... varient sans cesse, et la plupart du temps à la hausse. Heureusement, en Belgique, les syndicats ont obtenu l'indexation automatique : lorsque la vie est plus chère, les salaires et les allocations sont adaptés et la hausse est partiellement compensée.

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si les indexations s'appliquant à votre commission paritaire ont bien été prises en compte. Il est précisé entre parenthèses si l'indexation concerne le salaire barémique (sal. bar.) et/ou effectif (effect.) dans le cas où votre salaire est supérieur au barème.

### Tout savoir sur l'index

Consultez notre dossier dans le Droit de juin 12, téléchargeable sur [www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be).

Retrouvez les indexations et augmentations conventionnelles du mois en cours sur [www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be) > A votre service

\* Vous trouverez le numéro de votre commission paritaire (CP) sur votre fiche de paie.

#### CP\* Indexations mars 15

- |     |  |
|-----|--|
| 216 | Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires<br>Autres : Octroi d'éco-chèques pour un montant de 150 EUR à tous les employés à temps plein. Période de référence du 01.01.2014 jusqu'au 31.12.2014. Temps partiel au prorata. Paiement le 31.03.2015 au plus tard. Au niveau de l'entreprise un autre avantage au moins équivalent peut être prévu le 31.03.2012 au plus tard. Pas d'application pour les employés qui, en 2009-2010, ont déjà reçu un avantage récurrent équivalent. Pas d'application aux étudiants et aux employés occupés avec l'aide des pouvoirs publics (un programme spécifique de formation, d'insertion ou de reconversion professionnelle). |
| 306 | Commission paritaire des entreprises d'assurances<br>Autres : Octroi d'éco-chèques pour un montant de 190 EUR pour tous les travailleurs dont le salaire dépasse d'au moins 16 EUR le barème (voir 01.01.2012). Période de référence 01.01.2014 jusqu'au 31.12.2014. Paiement au plus tard le 31.03.2015. Pas d'application si, au niveau d'entreprise, une autre concrétisation du pouvoir d'achat est prévue.  |
| 308 | Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation. Indexation : Salaires précédents x 1,0029 (M)   |
| 309 | Commission paritaire pour les sociétés de bourse<br>Indexation : Salaires précédents x 1,002892 (M)  |
| 310 | Commission paritaire pour les banques<br>Indexation : Salaires précédents x 1,0029 (B)   |
| 326 | Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité<br>Indexation : Salaires précédents x 1,001594 ou traitements de base février 2014 (CCT garantie des droits) x 1,0055 (B) Indexation : Salaires précédents x 1,001594 ou traitements de base février 2014 (les nouveaux statuts) x 1,0055 (B)   |

### CP 209 - prime syndicale Métal 2014, payable en 2015.

La prime syndicale Métal peut être payée à partir du 15 avril jusqu'au 15 juillet 2015. Son montant est de € 100,-

#### Modalités :

- Etre employé ou être lié par un contrat de travail pendant 1 mois au moins, durant l'année de référence (2014). Mêmes conditions en cas de chômage, RCC, pension, interruption de carrière à temps plein et maladie de longue durée.
  - Etre en règle de cotisation au moment du paiement et être syndiqué depuis le 01/10/2014 au moins.
  - Maintien de modalités de paiement uniformes, à savoir un effet rétroactif maximum de 2 ans (c'est-à-dire 2013 et 2012).
- Pour toutes infos complémentaires, adressez-vous au Secrétariat administratif de la CNE Chaussée de Louvain 510, 5004 Bouge

Tél: +32 (81) 25.90.90 - Fax: +32 (81) 25.90.97 - [cne.sa@acv-csc.be](mailto:cne.sa@acv-csc.be)



**MILLENIMUM**  
INTERNATIONAL DOCUMENTARY  
**FILM FESTIVAL**

### « Race to the Bottom » reçoit le prix « Travailleurs du monde »

Le Festival du film documentaire Millenium s'est terminé ce samedi. Le Jury CSC a remis son prix dans la catégorie « Travailleurs du Monde » au film « Race to the Bottom » du réalisateur danois Poul-Erik Heilbuth. Le film nous emmène dans les coulisses de ces entreprises qui, depuis l'élargissement de l'Union Européenne, font fortune en envoyant des travailleurs d'un côté à l'autre de l'Europe et en pratiquant l'évasion fiscale. Un film tout à la fois émouvant et inquiétant...

Plus d'infos sur le site du festival [www.festivalmillenium.org](http://www.festivalmillenium.org).

# Le courrier des affiliés

Envie d'ouvrir le débat ? Envoyez vos réactions par mail à [julie.coumont@acv-csc.be](mailto:julie.coumont@acv-csc.be) ou par courrier à Julie Coumont, secrétariat général de la CNE, 52 avenue Robert Schuman, 1400 Nivelles.

## Pommes, poires, bananes...

Dans l'article du Droit de février, consacré au saut d'index, vous parlez d'un panier qui passe de 100 à 102 € et engendrerait une adaptation de 2%. Ok, c'est pas chinois à comprendre. Mais 2% sur un revenu de 1500, 2000 voire 3000 €, cela donne un salaire poche bien différent. Est-ce normal par rapport au panier qui ne coûte que 2 € en plus ? Pourquoi, quand il y a saut d'index, tout le monde ne recevrait-il pas la même somme vu que le prix du panier est le même pour tout le monde ? Ne serait-ce pas plus juste ? Je me trompe dans mon raisonnement ou j'ai raté un acte de la pièce ?

Robert, de Malmedy

Rassurez-vous Robert, votre raisonnement n'a rien d'idiot. En fait, pour bien comprendre le mécanisme de l'index, il faut savoir que le panier dont on observe le prix rassemble une série de produits que l'on choisit en estimant qu'ils sont représentatifs de la consommation des ménages. Mais dans la réalité, les achats sont évidemment différents d'un ménage à l'autre. Reprenons l'exemple du panier qui passe de 100 à 102 euros et imaginons qu'il contient 1 pomme, 1 poire et 1 banane. Tous les ménages n'achètent pas exactement 1 pomme, 1 poire et 1 banane : certains achètent 2 pommes et 4 poires, d'autres achètent 5 pommes et 2 bananes... Pour maintenir leur pouvoir d'achat, il ne faut donc pas leur donner deux euros de plus, mais bien 2% de plus. Au-delà du raisonnement mathématique, votre question nous permet une précision fondamentale : l'indexation n'a pas pour objectif de redistribuer les richesses, mais seulement de maintenir le pouvoir d'achat, en neutralisant l'évolution des prix pour les ménages. Vous avez donc raison : l'écart entre deux salaires reste le même et en valeur absolue, une personne avec un bon salaire reçoit plus par l'indexation qu'une personne avec un bas salaire. Même si cela peut paraître injuste, nous défendons l'indexation pour tous les salaires car nous savons que le limiter aux salaires les plus bas serait le premier pas pour le supprimer pour tout le monde et définitivement. Cela n'empêche

évidemment pas de diminuer les inégalités de revenus ! Mais le bon outil pour cet objectif-là, c'est la fiscalité, qui permet d'assurer les services collectifs en redistribuant les richesses.

## Anti-démocratiques, les syndicats ?

Même si je ne partage pas toutes les mesures du gouvernement Michel, je ne comprends pas de quel droit les syndicats contestent sa politique. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, ce gouvernement a quand même été élu ! Je trouve que vous devriez respecter la démocratie et le laisser faire son travail ! Ce n'est pas aux syndicats à faire de la politique, sinon, vous n'avez qu'à vous présenter aux élections.

Marianne, de Sombreffe

C'est un reproche que nous entendons régulièrement, chère Marianne, et auquel nous répondons toujours en trois points. Premièrement, en l'occurrence, si le gouvernement Michel est bien arrivé au pouvoir par le jeu des coalitions, trois quarts des francophones n'ont pas voté pour lui. Et les 25% d'électeurs qui ont choisi le MR l'ont fait sur base d'un programme qui promettait la relance, le maintien de l'index et de la pension à 65 ans par exemple, soit l'exact contraire de ce que le gouvernement Michel décide en ce moment. À part Bart de Wever, le MR ne représente donc plus grand monde dans ce pays. Deuxièmement, nous estimons que la démocratie ne se limite pas à voter tous les 4 ans, 5 maintenant. Entre deux élections politiques, les citoyens gardent leurs droits à participer aux débats et aux décisions collectives, que ce soit par le biais d'un mouvement citoyen, d'une association militante ou d'une organisation syndicale. Si ce n'était pas le cas, nous vivrions dans une dictature. Enfin, troisièmement, sachez que nous nous présentons aux élections sociales, tous les quatre ans, dans les entreprises. Ensemble, les trois organisations syndicales représentent ainsi près de 4 millions de personnes. Quel parti politique peut en prétendre autant ?

## Le trait de Serge Dehaes



## TAX SHIFT ? *Non ! Justice fiscale !*

**TOUT  
AUTRE  
CHOSE**

Les ministres du gouvernement De Wever-Michel auraient dû punaiser un agrandissement du graphique ci-dessous dans la salle où ils ont conclu le « contrôle budgétaire » ce lundi. On peut y lire que les plus riches accaparent une partie de plus en plus grande des richesses produites. L'augmentation de richesses permise par chaque phase de croissance est de plus en plus mal partagée.

Avant 1980, la part des 90% les moins riches diminuait progressivement. En 1980 (Reagan, Thatcher, Martens-Gol...) leur part s'effondra. Quand la richesse nationale augmentait de 100€, 75€ allait aux 10% les plus riches, et nous, les 90%, nous partagions 25€. Pire : depuis 2009, les 10% les plus riches ont reçu... 116% des nouvelles richesses ! Ce qui signifie que les 90% les moins riches se sont appauvris pour que les 10% les plus riches accumulent leur capital encore plus vite.

Dans ce contexte, tout le monde en Belgique s'est mis à parler de « Tax Shift ». Si on voulait appeler honnêtement les choses par leur nom, on dirait : « déplacement fiscal ». Déplacement de où vers où ? Qui va payer plus, qui va payer moins ? Les enfumeurs du « Tax Shift » évitent en général de répondre à la question.

S'ils aiment les formules vagues, c'est pour dissimuler leurs intentions précises. Aussi utilisent-ils constamment l'expression « baisser les charges sur le travail ». Comme si « le travail » payait des impôts !! Les travailleurs, oui. Les entreprises, parfois. Mais leur espoir est que les travailleurs soient assez stupides ou assez distraits pour croire que « baisser les charges ... » signifierait « diminuer nos impôts ». Et ce qu'ils feraient ensuite, c'est diminuer les cotisations sociales, au profit des entreprises.

Les cotisations sociales sont notre salaire.  
La Sécu est notre richesse.  
Y toucher, c'est nous voler !

Nous voler deux fois, puisque les partisans du « Tax Shift » au gouvernement ajouteraient, avec leur regard sincère de menteurs professionnels : « ne vous en faites pas, on va compenser les pertes pour la Sécu par un financement

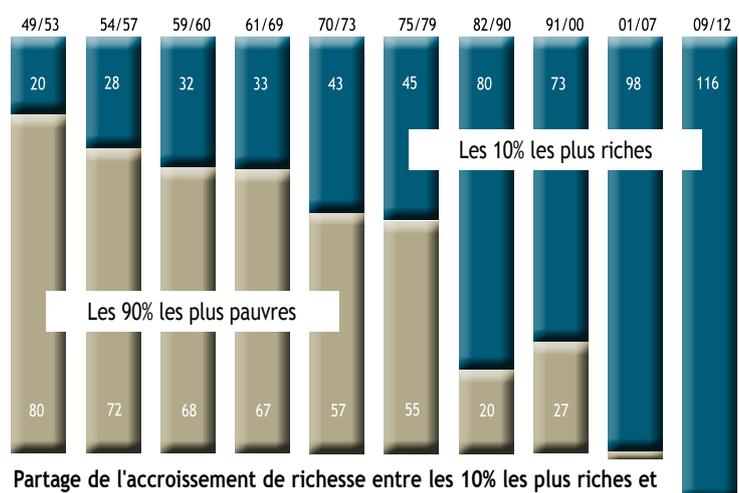
alternatif... ». On connaît la chanson : leur financement alternatif c'est toujours des hausses de TVA ou d'autres impôts que paient les travailleurs.

C'est cela, le « Tax Shift » du gouvernement des 1% : alors que les plus riches prennent déjà tout (graphique), il voudrait leur donner encore un coup de main ! A la CNE, avec la CSC et la FGTB et le « Réseau Justice Fiscale », nous avons une tout autre vision : faire contribuer les grandes fortunes ! Prélever 1% sur les fortunes dépassant 1 million (hors habitation) rapporterait 6 milliards d'euros - soit 5 fois plus que ce que le gouvernement des 1% cherche dans son « contrôle budgétaire ».

Nos arguments sont clairs. Ils ne suffiront pas. Nous sommes face à un gouvernement de menteurs, de tricheurs et de voleurs. Si nous voulons Tout Autre Chose, il faudra ajouter à la force de nos arguments l'argument de notre force. C'est le thème du Congrès que la CNE tient ce jeudi 2 avril ! C'est aussi pour cela que le conflit que nous menons contre ce gouvernement doit continuer.

Monsieur Michel, Monsieur De Wever : vous êtes prêts à toutes les forfaitsures, à tous les appels à la haine et à la division, pour soigner les 1% - et pour nous saigner. Mais il nous reste de la rage, de la force et de l'espoir. Tout Autre Chose est possible.

*Felipe Van Keirsbilck  
Secrétaire général*



Partage de l'accroissement de richesse entre les 10% les plus riches et les 90% les moins riches durant chaque phase de croissance aux USA (Journal of Post Keynesian Economics, dec. 2014)